



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 avril 2025 à 18h30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le lundi 14 avril 2025 à 18h30, à l'annexe, sous la Présidence de Monsieur CRAMPE Arnaud, 2^{ème} adjoint au maire.

Date de la convocation : 04/04/2025

Date affichage de la liste des délibérations : 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice = 19 – Nombre de Présents = 12 – Nombre de votants = 17
Présents : Mesdames PILET – DEMEULIER – CASSOU – BARBAZAN – BAQUE – CHAPEU - DAUNIS
Messieurs DUCO – CRAMPE - BOUDET – MILLOT – LASSERRE -

Procurations : Mme CIEUTAT à Mme BARBAZAN – Mme SOUQUET à Mme PILET – M BURON à M CRAMPE – M DURAND à Mme DEMEULIER – Mme BERGERO à M DUCO

Absents : M COUCHIES – M DUPRONT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 février 2025
- Convention retraite Centre de Gestion
- Convention Léo Lagrange ALSH été
- Subventions Associations
- Prime personnel
- Budget primitif principal, budget annexe bâtiment commercial
- Adoption d'une motion de soutien à l'électrification rurale portée par le SDE65 et l'Entente Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO)

- Décisions du maire dans le cadre des délégations
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par le Président de séance le lundi 14 avril à 18h30.

Monsieur Crampe, 2^{ème} adjoint constate que le quorum est atteint.

La secrétaire de séance élue est : Madame Eliane Demeulier

Avant le démarrage de la séance, Monsieur Crampe informe qu'il préside la séance en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, considérant l'absence de Monsieur le Maire et de Madame la première adjointe.

Le vote du budget étant un acte nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité, la séance se consacrera au vote des éléments nécessaires à la constitution du Budget 2025 et au vote des budgets primitifs. Certains points sont donc ajournés.

Monsieur Crampe fait part des procurations.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur Crampe ajourne donc les premiers points de l'ordre du jour et démarre la séance par la mise au vote des subventions versées par la commune aux associations.

Après énumération de l'ensemble des associations et du montant de subvention proposé, l'ensemble des subventions est adopté à l'unanimité.

ADIL	440	Unanimité
ADRISE	300	Unanimité
Amicale personnel	4400	Unanimité
APE Les Pitchoun's Bazétois	500	Unanimité
ASCB	8000	Unanimité
Banque alimentaire	500	Unanimité
Club carpe	300	Unanimité
Club de l'amitié	500	Unanimité
Club pêche	2600	Unanimité
Coop scolaire maternelle	2500	Unanimité
Coop scolaire primaire	2500	Unanimité
Ligue contre cancer	500	Unanimité
ELPY	8700	Unanimité
EBA	7000	Unanimité
Anciens combattants	850	Unanimité
Prévention routière	250	Unanimité
Louveterie	200	Unanimité
SPA	1150	Unanimité
USBB	5300	Unanimité
Bazet Volley Ball	1300	Unanimité
Boule Bazétoise	500	Unanimité
Mission locale	1500	Unanimité
Comité des fêtes	4000	Unanimité

Monsieur Millot intervient sur le montant de la subvention allouée à l'USBB qui est identique qu'en 2024 alors que le volley s'est désolidarisé de la structure. Une subvention est accordée au volley et le montant du tennis ne diminue pas. Madame Demeulier explique que l'USBB a demandé cette année exceptionnellement une augmentation de financement car l'association rencontre des difficultés et des arriérés dus à des charges patronales et sociales suite à l'embauche d'un moniteur de tennis. C'est pour cela qu'exceptionnellement le montant de 5300 euros est maintenu cette année.

Monsieur Millot rappelle qu'en 2023 il a été convenu qu'une convention serait mise en place avec les associations pour l'occupation des locaux mis à disposition afin de protéger la commune et d'encadrer le fonctionnement des associations sur l'utilisation des biens communaux.

Monsieur Crampe répond qu'à ce jour les conventions ne sont pas encore mises en place et qu'il faut également ajouter à ce travail le transfert de responsabilités en matière de gestion du système incendie lors de l'utilisation du foyer.

Pour le point suivant, Monsieur Crampe rappelle que la commune verse depuis plus de 40 ans une prime communale aux agents, en deux fois. Cette prime est revalorisée au moment du vote du budget. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la revalorisation de la prime et le versement pour 2025 :

- les agents dont la durée hebdomadaire est supérieure ou égale à 30,50/35^e, le montant de la prime s'élève à 1496 euros,
- les agents dont la durée hebdomadaire est inférieure à 30,50/35^e, le montant de la prime s'élève à 881 euros.

Monsieur Crampe donne la parole à l'auxiliaire de séance, Nathalie BATS pour présenter les budgets primitifs. (Voir présentation jointe)

Après avoir rappelé que le budget se vote au niveau du chapitre, le détail des recettes et dépenses de la section fonctionnement est présenté.

Il est notamment souligné que la DGF 2025 est de zéro euro cette année. Des compensations de la perte de la taxe professionnelle sont diminuées et les taux de fiscalités locales sont maintenus. L'ensemble des recettes fiscales sont à la hauteur des recettes estimées en 2024. L'objectif de ce budget est de maintenir un virement à la section investissement égal à celui de 2024 soit de 2.5 millions d'euros. Cela implique une maîtrise des dépenses à caractère général, étant donné que le recrutement d'un agent et l'augmentation des cotisations CNRACL vont impacter lourdement le chapitre charges de personnel. Il est à noter que le budget du CCAS 2024 étant excédentaire de 63 000 euros, il est proposé de diminuer la subvention de 50%.

Monsieur Millot demande si un bilan d'activité du CCAS pourra être fourni comme en 2024.

En réponse, concernant le bilan financier, il est possible de dire que les aides 2024 ont été de moins de 4000 euros. Madame Barbazan complète en expliquant également les accompagnements pour les dossiers administratifs APA, MDPH, ASL et les visites aux domiciles des personnes en difficultés. Monsieur Boudet s'interroge sur le peu de visibilité qu'a le conseil municipal sur le CCAS et ses activités. Madame Barbazan répond que le CCAS ne peut faire à la place des personnes. Madame Baqué demande si un relais existe avec les assistantes sociales. Madame Barbazan confirme le travail de partenariat avec les assistantes sociales du département ou de l'hôpital en fonction des situations. Monsieur Lasserre propose que la communication sur le CCAS et ses activités soit retravaillée et de le faire figurer sur un prochain bulletin municipal.

La présentation du budget se poursuit sur la partie investissement avec le détail des recettes et dépenses d'investissements au niveau des chapitres. Certains travaux et achats sont déjà engagés. Sur le premier trimestre 2025 des investissements ont été réalisés. Le projet d'extension et de rénovation de l'école maternelle a été découpé en 3 phases sur 3 exercices. Cette année il représente 328000 euros HT. Les subventions sollicitées n'ont pas encore été notifiées. Pour le projet de la passerelle, les notifications d'attributions de subventions sont encore en attente et seront décisives pour la réalisation du projet.

Monsieur BOUDET souhaite intervenir :

« Ce budget 2025 qui nous est présenté ce soir appelle plusieurs observations. En premier lieu, il est particulier car c'est le dernier de cette mandature, et en second lieu, il faut souligner qu'un réel effort de pédagogie a été fait sur la forme permettant ainsi de mieux comprendre l'articulation d'un budget. Sur le fond, il faut noter que les charges de personnel augmentent de 7% en partie dues à l'embauche d'un agent. Il faut aussi noter une diminution sensible des charges à caractère général et des autres charges. Si on ajoute les trois rubriques, les prévisions de dépenses de fonctionnement diminuent de près de 5% par rapport à 2024. C'est à souligner.

Pour la subvention versée au CCAS on peut s'étonner de la baisse de 50% par rapport à 2024 mais aussi du faible montant des aides versées. Je souhaite donc qu'un bilan d'activité me soit communiqué pour apprécier l'activité du CCAS.

Je voudrais maintenant en venir aux projets d'investissement. En résumé, les deux projets phares, l'école maternelle et la passerelle arrivent à mon avis bien tard car en fin de mandat et sont suspendus à d'incertaines subventions. Compte tenu des engagements pas toujours tenus de l'Etat et des budgets

toujours plus contraints des collectivités qui nous subventionnent, ces dernières restent aléatoires et si elles étaient non tenues, les budgets d'investissement à venir pourraient en être fortement impactés. Toutefois que l'on ne se méprenne pas, sur le fond je suis d'accord sur ces 2 projets structurants même si pour le dernier projet d'autres solutions auraient pu être étudiées.

Aussi et même si je voterai le budget, compte tenu notamment du taux d'endettement très bas et de la capacité d'investissement important de la commune, je souhaitais néanmoins alerter le conseil municipal sur ce point critique.

En outre, je me réserve le droit de communiquer à l'extérieur mes réserves sur ce point précis. »

Monsieur Lasserre souhaite rappeler à Monsieur Boudet que les projets, il les a validés lors des mises au vote en séance du conseil et que seul lui-même s'y était opposé. Il souligne ce revirement de situation à quelques mois des campagnes officielles pour les municipales. Monsieur Boudet répond que les données sur les subventions n'étaient pas connues, ce que rejette Monsieur Lasserre. Il rappelle que lorsqu'un candidat se présente il prend l'héritage et qu'il considère que Monsieur Boudet se retourne contre les projets et donc ne peut dire être favorable au budget.

Monsieur Boudet souhaite faire connaître ses craintes et que les paramètres ont changé. Il confirme qu'il vote le budget.

Avec 4 469 419.15 Euros en dépenses et recettes pour la section fonctionnement et 3 283 588.63 euros en dépenses et recettes pour la section investissement, sachant que ces crédits intègrent les résultats 2024 du budget principal, Monsieur Crampe procède à la mise au vote du budget qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Millot explique qu'il a participé à une réunion avec les services de l'Etat sur la route d'Aurensan et demande si le dossier avance. Monsieur Crampe informe que le géomètre doit démarrer le relevé topographique de l'ensemble de la rue. Madame Daunis confirme l'avoir vu sur site. Le bureau d'étude INGC est mandaté pour réaliser l'étude d'aménagement de la rue. La réalisation des travaux ne se fera pas avant 2026, considérant en plus certaines problématiques avec le réseau télécom. Monsieur Millot interroge sur la possibilité d'enfouissement des réseaux, qui sera en effet étudié par le bureau d'étude confirme Monsieur Crampe.

Monsieur Millot reprend la parole : après avoir rencontré un commerçant de la zone commerciale rue René Duprat, il souhaite faire savoir au conseil municipal que les commerçants sont embêtés avec les poubelles qui n'ont pas de lieu de stockage. Ils aimeraient savoir si la commune pourrait aménager une zone de stockage en lieu et place du distributeur automatique. Monsieur Crampe répond que la commune se saisie de la question et qu'une réflexion va être faite sur le sujet. Cependant pas sur le lieu envisagé mais plutôt sur le parking au fond de la zone. Madame Cassou demande si le distributeur va être remplacé. En effet, la mairie a été démarchée par la société Loomis pour installer un nouveau distributeur de billets. Un rendez-vous doit être organisé avec Monsieur le Maire pour voir si cette solution serait envisageable. Monsieur Boudet intervient sur l'avenir des distributeurs.

Le budget annexe bâtiment commercial est présenté et soumis au vote.

Ce budget est voté à l'unanimité, pour un total de dépenses et recettes de 99 428.24 euros en section d'exploitation et de 178 787.50 euros en section d'investissement, comprenant l'intégration des résultats de 2024.

- En questions diverses / informations diverses

Madame Cassou fait remarquer que les corbeilles au niveau du centre commercial sont délabrées et nécessiteraient d'être remplacées. Elle fait remarquer qu'un bout de gazon synthétique est manquant au niveau du toboggan à l'aire de jeux. La réparation est en cours par le fournisseur de jeux.

Monsieur Crampe informe qu'une balançoire supplémentaire va être commandée. Un aménagement de sécurité est aussi prévu au niveau du passage des piétons et du portail du service technique. Madame Barbazan demande si un aménagement peut être réfléchi pour sécuriser le city-stade et la rue de la Poutge.

Monsieur Millot et Monsieur Crampe informent qu'un aménagement de circulation a été réalisé au lotissement le clos de La Peyrelade.

Pour finir l'association Dragon boat invite l'ensemble des conseillers à venir tester la navigation. Des dates sont proposées. Le secrétariat centralisera les réponses pour faire un retour à l'organisatrice. Deux dates sont proposées pour organiser une réunion avec le maître d'œuvre pour présenter l'avant-projet définitif des travaux de l'école maternelle : 5 mai 18h30 ou 6 juin 18h30.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, et sans demande particulière des présents, Monsieur Crampe clôture la séance à 19h50.

Le 2ème Adjoint
Arnaud Crampe



Secrétaire de Séance
Eliane Demeulier



